



Règlement Intérieur du CDC Pétanque Vétérans Comité du Gard 2023

ARTICLE 1 : Objet, domaine d'application et validité

Le CDC Pétanque Vétérans se déroule par équipes de joueurs ou joueuses d'un même club, sous forme de championnat régulier avec classement par divisions associé au principe obligatoire des montées / descentes sur les 3 niveaux de découpage territoriaux à savoir :

- Pour le niveau départemental, l'appellation est Championnat Départemental des Clubs (C.D.C.)
- Pour le niveau Régional, l'appellation est Championnat Régional des Clubs (C.R.C)
- Pour le niveau National, l'appellation est Championnat National des Clubs (C.N.C)
- Les rencontres se jouent évidemment suivant l'application stricte du règlement de jeu officiel de la F.F.P.J.P.
- L'instauration du championnat des clubs n'est pas imposée par le Comité.
- La participation d'un club au CDC est volontaire et il n'y a pas d'obligation pour les clubs d'y participer.

-Les divisions sont scindées en groupes géographiques de proximité à l'intérieur du Département à l'exception de la 1ère division.

- Un club peut engager maximum 3 équipes dans chaque division. Quand c'est le cas, l'identification des équipes d'un même club se fait obligatoirement : du N° 1 au N° 2 etc...
- Les clubs inscrivant plusieurs équipes doivent faire parvenir les listes initiales de joueurs participant pour chaque équipe engagée lors de l'inscription (CDC, CRC et CNC).
- La liste n'est pas limitative et peut être évolutive en cours de saison mais ne doit pas inclure des joueurs ayant joué pour une autre équipe.
- Après vérification, le comité départemental transmettra aux comités de pilotage régional ou national les listes des joueurs engagés en CRC ou CNC.
- En cas de rajout constaté sur les listes initiales de CRC ou CNC, le comité départemental d'appartenance en sera informé.
- **Toutefois 2 joueurs (ses) maximum pourront changer d'équipe mais uniquement pour une division supérieure et ils ne pourront plus en changer par la suite.**
- **De même une équipe ne pourra pas comporter plus de 2 joueurs (ses) venant d'une division inférieure.**

ARTICLE 2 : Inscription des équipes

- Inscriptions au moyen du formulaire se trouvant sur le site du CD30.

Chaque club devra joindre un chèque de caution de **200€ par équipe**, à l'ordre du CD30, qui sera rendu en fin de saison, sauf si l'équipe ne s'est pas présentée à plus de deux (2) matchs, ou a déclaré forfait général.

Et d'un chèque de 20€ pour frais de participation par équipe, qui permettra l'alimentation d'un fond de péréquation servant à indemniser les clubs du CD30 participant à un CRC et ou CNC.

ARTICLE 3 : Gestion du Championnat des Clubs

- La gestion du CDC est placée sous la responsabilité du Comité de pilotage du CD30
- Le Comité de pilotage est constitué du Secrétaire Général du Comité et des membres désignés au sein du CD30.
- Le Comité de pilotage est chargé :
 - D'effectuer les tirages au sort et établir le calendrier des rencontres, dates, horaires et lieux.
 - De gérer les reports éventuels, les forfaits et d'en prévenir les clubs concernés.
 - De centraliser les résultats et actualiser les classements, afin d'organiser les phases finales.
- Nous attirons l'attention des Présidents sur le fait que la participation à cette compétition pourra engendrer des frais au club (déplacement, restauration).

ARTICLE 4 : Composition des équipes

- Chaque équipe pourra être composée de 6 à 8 joueurs(es) appartenant au même club : masculins, féminines : **vétérans**.
 - La feuille de match ne peut pas être modifiée après le début de la compétition.
 - Les clubs peuvent intégrer dans leur équipe autant de féminines qu'ils le souhaitent.
 - Aucune restriction n'est imposée quant au nombre de joueurs catégorisés dans l'équipe. Il n'y a pas de restriction quant à la nationalité des joueurs composant l'équipe.
 - **Un seul joueur (se) muté (mutation externe) est autorisé par équipe.**
 - Les remplacements sont possibles si, sont inscrits sur la feuille de match 7 ou 8 noms, avec dépôt des licences au début de la compétition.
 - Le responsable de chaque club constituera les équipes avant chaque phase et les inscrira sur la feuille des rencontres. Dans l'ordre : Tête à Tête, Doublette, Triplette.
 - La composition des doublettes et des triplettes est effectuée librement par le ou la capitaine d'équipe avant chaque phase de la rencontre.
 - Chaque remplacement envisagé doit être signalé par le capitaine de l'équipe, au (à la) capitaine de l'équipe adverse avant le jet du but de la mène suivante.
 - Dans les parties doublettes et triplettes d'un même match, il est permis de remplacer un(e) joueur (se) dans l'une et/ou l'autre équipe et donc d'utiliser les 2 remplaçants (es).
- En revanche on ne peut pas remplacer 2 joueurs (ses) dans une même doublette ou une même triplette.

ARTICLE 5 : Saison sportive et calendrier

Le CDC se déroulera en 2 phases :

- **Phase de groupe :**
- Toutes les équipes d'un même groupe se rencontrent par match aller- retour.

- Les rencontres CDC Vétérans Pétanque sont à dates fixées par le comité de pilotage, cependant en cas d'accord entre les deux clubs, les rencontres peuvent se dérouler durant la semaine, **mais après la date les 2 équipes auront match perdu par forfait.**
- **Pour la dernière journée toutes les rencontres doivent se dérouler à la date fixée par le comité de pilotage.**
- Chaque capitaine de l'équipe, dès sa prise de connaissance des oppositions, entre en contact avec le capitaine de l'équipe adverse.
- Le club **gagnant** est tenu de renvoyer la feuille de match au Comité au plus tard le lundi suivant.
- Les équipes engagées en CDC vétérans seront réparties en divisions de 8 groupes composés de 4 équipes, le nombre de groupe de la 5^{ème} division sera fonction du nombre d'engagés.
- Les équipes d'un même club seront dans des groupes différents.
- 1^{ère}, division : 8 groupes de 4 équipes avec tirage intégral
 - Le premier et le 2^{ème} de chaque groupe joue la phase finale.
 - Le Champion montera en CRC en N+1
 - Le 4^{ème} de chaque groupe descend directement en division inférieure.
- 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} division : 8 groupes de 4 équipes avec tirage par secteur dans la mesure du possible.
- 5^{ème} Division : composition des groupes, suivant le nombre d'équipes engagées.
 - Les montées et descentes seront en fonction du nombre d'équipes qui descendent du CRC et des divisions supérieures.
- Le CD30 se réserve le droit de modifier les montées et descentes suivant le résultat des clubs engagés en CNC et CRC.

Les points sont répartis comme suit :

- 6 parties en tête à tête de 2 points soit : 12 points
- 3 parties en doublette de 4 points soit : 12 points
- 2 parties en tripllette de 6 points soit : 12 points

Le système de points est établi de sorte que le match nul soit possible.

Il est attribué à chaque équipe 3 points pour une victoire, 2 points pour un nul, 1 point pour une défaite et 0 point pour un forfait.

Le tirage au sort des groupes par division sera effectué par le comité de pilotage.

Lorsque deux clubs à l'issue des classements des groupes se retrouvent à égalité de points :

- 1- Résultat de l'opposition entre elles
- 2-Le goal-average particulier les départagera,
- 2-Le goal-average général les départagera.

En cas de litige, il sera fait référence au règlement national des clubs.

- **Phase finale :**

- Pour la 1^{ère} division seulement (à élimination directe) : Tirage de la phase finale à 16 équipes
- Entre les 8 premiers et les 8 deuxièmes de 1^{ère} division, selon le règlement du CRC

- **Huitièmes de finale :**

1 ^{er} 1/8	1° groupe A contre 2° du groupe H	2 ^{ème} 1/8	1° groupe B contre 2° du groupe G
3 ^{ème} 1/8	1° groupe C contre 2° du groupe F	4 ^{ème} 1/8	1° groupe D contre 2° du groupe E
5 ^{ème} 1/8	1° groupe E contre 2° du groupe D	6 ^{ème} 1/8	1° groupe F contre 2° du groupe C
7 ^{ème} 1/8	1° groupe G contre 2° du groupe B	8 ^{ème} 1/8	1° groupe H contre 2° du groupe A

- Quarts de finale :

1 ^{er} 1/4	Vainqueur 1/8 : 1 contre vainqueur 1/8 : 2	2 ^{ème} 1/4	Vainqueur 1/8 : 3 contre vainqueur 1/8 : 4
3 ^{ème} 1/4	Vainqueur 1/8 : 5 contre vainqueur 1/8 : 6	4 ^{ème} 1/4	Vainqueur 1/8 : 7 contre vainqueur 1/8 : 8

- Demi-finales : sauf si 2 équipes du même club qualifiées, elles doivent se rencontrer en ½ finale

1 ^{er} 1/2	Vainqueur du ¼ : 1 contre vainqueur du ¼ : 2	2 ^{ème} 1/2	Vainqueur du ¼ : 3 contre vainqueur du ¼ : 4
---------------------	--	----------------------	--

Lors de la phase finale, si 2 équipes terminent à égalité, il sera procédé pour les départager à une épreuve de tir de départage (règlement du championnat de tir).

Le champion participera au CRC 2024.

Article 6 : Charges du Club organisateur

- Traçage (à la ficelle) des terrains obligatoire, soit 6 terrains par match sinon 3 terrains par match (dans le cas où les Tête à Tête se jouent en 2 tours)

- éclairage, sonorisation, sanitaires,

- Mise à disposition du matériel, table de marque,

+ Phase finale :

- Le club organisateur doit être en mesure d'avoir 48 terrains.

- Repas pris en charge pour les Délégués et Arbitres,

- Frais d'arbitrage.

- La société organisatrice est tenue de prévoir une restauration sur place qui sera à la charge des participants (avec réservation) ou de diriger les équipes vers les restaurateurs du village si possible.

ARTICLE 7 : Tenue vestimentaire

Tenue du haut avec identification du club et du bas homogène pour tous les joueurs(es) de l'équipe.

La réglementation commune à toutes les compétitions de la F.F.P.J.P concernant les tenues s'applique pour tous les niveaux, CDC, CRC et CNC (capitaine compris)

Les capitaines des 2 équipes sont tenus de cocher sur la feuille de match : la case correspondante sur la tenue de l'équipe adverse avec signature.

Article 8 : Forfait et pénalités financières

Une fois la composition des groupes effectuée, un club sachant qu'une de ses équipes est « FORFAIT » a pour obligation de prévenir son ou ses « adversaires » et le responsable du Comité de pilotage de son niveau par téléphone au plus tard trois(3) jours avant la rencontre.

L'équipe ayant gagné par forfait sera considérée comme ayant remporté le match par 19 à 0 (3 points avec un goal-average de + 19).

- Deux (2) matchs forfait dans le championnat entraîne l'encaissement du chèque de caution.

Le forfait général est prononcé soit :

- Suite à un courrier du président du Club ou du capitaine d'équipe au référent du comité de pilotage concerné,

- En cas de forfait après le tirage des groupes,

- **Automatiquement après l'absence d'une équipe plus de trois (3) matchs, consécutifs ou pas.**

Le forfait général annule tous les résultats précédents de l'équipe.

Le forfait Général entraîne l'encaissement du chèque de caution.

Article 9 : Sanctions sportives

En cas de forfait général d'une équipe, celle-ci sera rétrogradée en division inférieure l'année suivante.

Retrait de points. Article 16 du règlement national : il sera retiré 1 point de pénalité au classement final par feuille de match, aux équipes dont la tenue sera signalée non homogène.

Sans que cela modifie le résultat de la ou des rencontres.

En cas de litige, il sera fait référence au règlement national des Championnats des clubs.

Article 10 : Mesures sanitaires

Il sera tenu compte des mesures sanitaires, suivant la déclinaison faites par le Ministère chargé des Sports et de la F.F.P.J.P. A la date des rencontres.

Le Président
Alain Donnadiou

Le Secrétaire Général
Gérard PRUNIERES

Mise à jour février 2023